



# Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-053

Procédé : **INTEGREOS**

Titulaire : Société SOLEOS SOLAR France SAS, Route de Villepède, Espace Green Park Bât A –  
FR-91280 SAINT PIERRE DU PERRY

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-053. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

### 1.1.1. Description succincte

Le procédé "INTEGREOS" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

- Utilisation en France européenne, pour hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.
- Pente mini de 13° à 17° selon l'épaisseur des modules.
- Pente mini selon tableau ci-après :

Pente	Epaisseur des modules
13°	30 mm
14°	35 mm
15°	40 mm
16°	45 mm
17°	50 mm

- Pente maxi : 60°.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, des sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales en rives et à l'égout notamment, en appliquant les charges admissibles suivantes : Charge ascendante 950 Pa ; Charge descendante 1500 Pa.

En ce qui concerne la charge de neige il y a lieu d'appliquer un coefficient de majoration de 1,6 lorsque le champ photovoltaïque ne va pas jusqu'à l'égout pour tenir compte de l'accumulation de neige en pied de champ photovoltaïque.

## 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-053 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

## 3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 25/06/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-053.